

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 47 (1990)

Heft: 4

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'apprenti et le sport dans le canton de Vaud

Il n'y a pas très longtemps, le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) lançait une enquête auprès des apprentis vaudois. On désirait en apprendre un peu plus sur leur comportement sportif. La surprise ne fut pas peu grande en découvrant que «trois sur quatre déclaraient faire du sport». L'enthousiasme qui pourrait naître d'un constat aussi positif doit toutefois être tempéré: nombreux sont, en effet, ceux qui ont assimilé le petit jeu occasionnel à la pratique régulière, qui ont confondu l'engagement ponctuel avec l'entraînement régulier, qui ont pris, parfois aussi, leurs désirs pour des réalités. Il n'empêche que les résultats de l'enquête sont encourageants et qu'il vaut la peine de les détailler quelque peu, d'autant qu'ils peuvent inciter d'autres cantons à se pencher sur le sujet.

L'enquête, m'explique-t-on, a retenu 13301 apprentis âgés de 16 à 22 ans et suivant des cours dans les établissements d'enseignement professionnel vaudois. C'est ainsi la quasi-totalité des apprentis du canton qui ont été consultés. Le 12 pour cent étaient domiciliés hors du canton, la plupart des autres devant changer de commune pour se rendre au cours et/ou au travail, ce qui implique un temps quotidien important consacré aux déplacements.

Le questionnaire d'enquête a été élaboré conjointement par le SCRIS, le Service de la formation professionnelle et l'Office d'éducation physique de la jeunesse (OEPJ). Il a été rempli en classe. Il compte trois parties: renseignements généraux, pratique du sport pendant les loisirs, types de sport pratiqués. Les résultats et l'analyse détaillés de l'enquête ont été présentés par NUMERUS, publication statistique paraissant 6 fois l'an et qui nous a aimablement donné l'autorisation de reproduire les extraits qui vont suivre. (Y. J.)

actuellement de cette mesure dans le canton de Vaud.

Précisons cependant que cette proportion, calculée sur l'ensemble des apprentis, masque la diversité existant entre les types de formation suivis d'une part, et les régions où sont situés les établissements d'enseignement professionnel d'autre part.

On constate, ainsi, que les quelque 750 apprentis qui fréquentent une école de métiers ou d'arts appliqués à plein temps ont presque tous des cours d'éducation physique (88 pour cent), alors que les 12500 jeunes gens qui effectuent une formation en entreprise, assortie d'un ou deux jours de cours hebdomadaires dans une école professionnelle, sont proportionnellement peu nombreux à en bénéficier (18 pour cent); la proportion tombe même à 13 pour cent pour ceux qui ne sont pas apprentis de commerce.

Néanmoins, l'existence ou l'absence de cours d'éducation physique dépend plus de la dotation des écoles en équi-

Un questionnaire, deux objectifs

Le questionnaire soumis aux apprentis visait deux buts:

- Faire le point sur l'éducation physique à l'école en établissant la proportion d'apprentis qui en bénéficient;
- Obtenir des informations sur la pratique du sport durant les loisirs (rythme, durée et type de pratique).

Le sport à l'école

Bien que l'éducation physique dans les écoles professionnelles soit obligatoire depuis 1972 (loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports), 21 pour cent des apprentis seulement, soit 2860 jeunes gens environ (estimation correspondant à l'effectif découlant de l'enquête augmenté de 401 apprentis qui ont de l'éducation physique depuis le mois d'août 1988), bénéficient



Il n'y a pas que le sport dans la vie...

pements sportifs que du type de formation qu'elles dispensent. Cette situation est due au fait que les premières écoles professionnelles, implantées le plus souvent en milieu urbain, ont été construites sans salle de gymnastique. C'est donc à Lausanne où se concentrent, pour les cours, trois quarts des apprentis du canton (9600), ainsi qu'à Vevey, Montreux et Yverdon – qui accueillent pour leur part près de 2500 apprentis – que se posent les plus gros problèmes pour respecter des obligations légales

qui n'existaient pas à l'époque où les bâtiments ont été construits. A Lausanne, 12 pour cent des apprentis seulement ont des cours d'éducation physique.

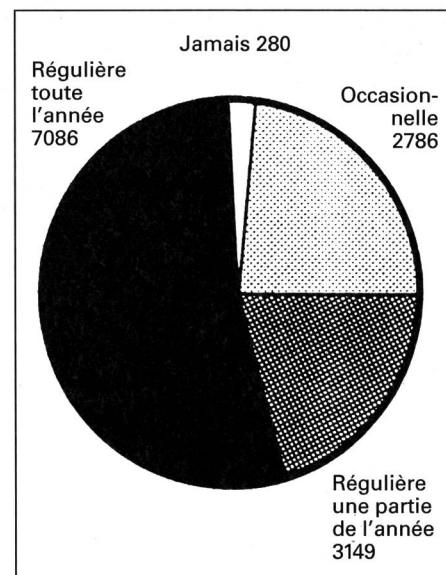
La carte des effectifs selon le lieu des cours, qui accompagne ce texte, montre que des problèmes du même type se posent dans les districts de Vevey et d'Yverdon, où les apprentis bénéficiant d'éducation physique représentent, dans les deux cas, 19 pour cent de l'en-

Le sport durant les loisirs

Si l'éducation physique à l'école ne concernait, au moment de l'enquête, qu'une minorité d'apprentis, il n'en allait pas de même de la pratique du sport durant les loisirs. En effet, lorsqu'on demande aux apprentis: «A quelle fréquence faites-vous du sport?», plus de la moitié répondent: «régulièrement durant toute l'année.»

Un tel constat doit néanmoins être relativisé; comme on le sait, le sport et les sportifs jouissent, auprès des jeunes, d'un prestige considérable, qui a pu pousser certains apprentis à surévaluer leur propre pratique. A cet égard, le choix des réponses proposées a peut-être facilité certains «glissements»: entre «régulièrement durant une partie de l'année» et «régulièrement durant toute l'année», par exemple, l'apprenti indécis aura vite tranché s'il s'est dit que quelques activités estivales, venant s'ajouter à la pratique du ski l'hiver, suffisent pour créer les conditions d'une pratique annuelle. Il ne faut donc pas oublier que les résultats de l'enquête ont été établis à partir des déclarations des principaux intéressés et qu'il ne s'agit pas de mesures résultant d'une observation de leur comportement.

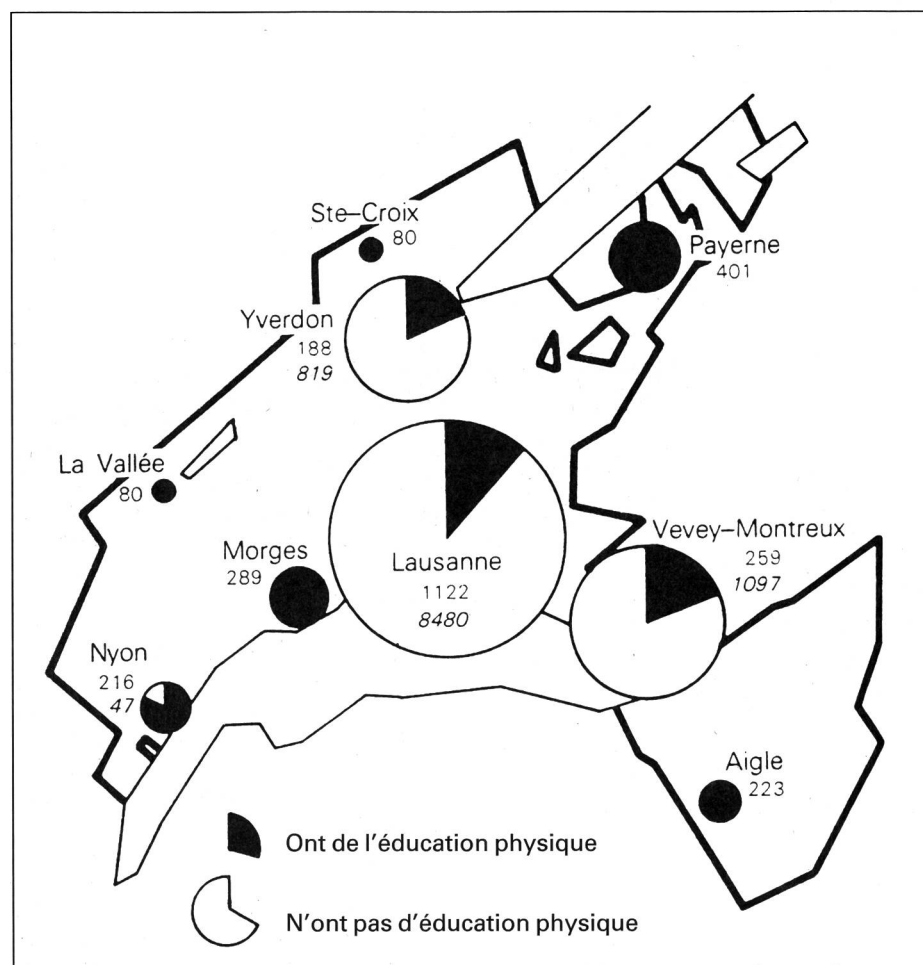
Répartition des apprentis selon la fréquence de leur pratique sportive privée



Trois types de sportifs

Selon l'intensité de leur activité sportive, les apprentis se répartissent comme suit: plus de la moitié (7086) déclarent faire du sport régulièrement durant toute l'année, alors qu'un cinquième (2786) n'en feraient régulièrement qu'une partie de l'année; un quart (3149) ne mentionnent qu'une pratique occasionnelle (2 à 3 fois par an ou pendant les vacances). A ces trois catégories s'ajoute le petit groupe des 280 ap-

Effectifs d'apprentis, selon le lieu où ils suivent des cours et selon qu'ils bénéficient ou non d'éducation physique



Effectifs d'apprentis bénéficiant d'éducation physique durant les cours, selon le type de formation suivi (situation au moment de l'enquête)

	Ont du sport	En %	N'ont pas de sport	En %	En tout
Formation dans une école à plein temps:	669	88	89	12	758
Formation en entreprise:					
– commerce:	1 209	26	3 515	74	4 724
– industrie ou artisanat:	980	13	6 839	87	7 819
En tout:	2 858	21	10 443	79	13 301

prentis qui ont répondu «jamais» à la question concernant la fréquence de leur activité sportive.

C'est donc bien à trois groupes de sportifs distincts que l'on a affaire: les sportifs «à l'année», les sportifs «sai-

sonniers» et les sportifs «occasionnels». Dans 53 pour cent des cas, les sportifs occasionnels et les non-sportifs expliquent leur absence de pratique sportive régulière par le manque de temps.

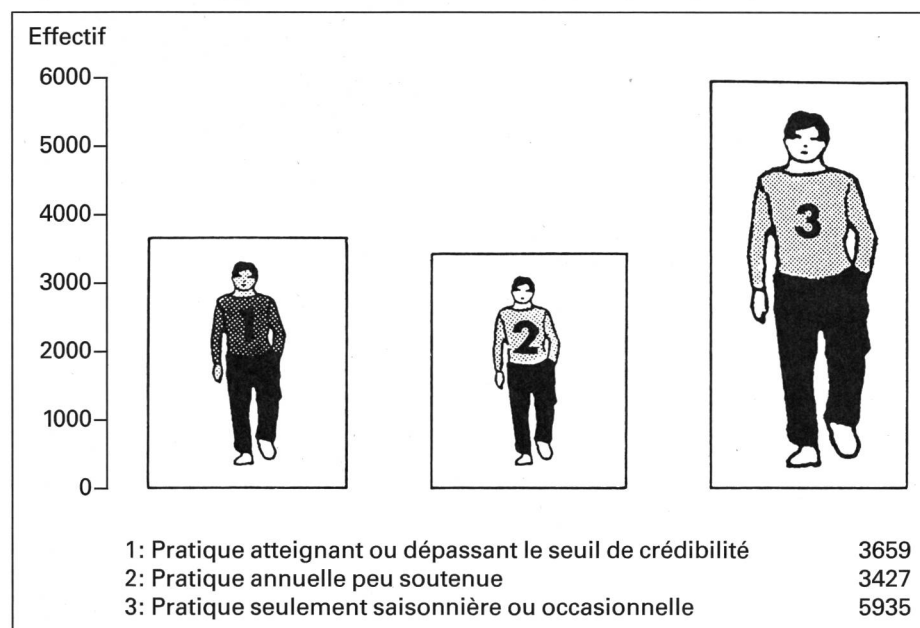
Apprentis faisant du sport régulièrement durant toute ou partie de l'année, selon le rythme et la durée hebdomadaires de leur pratique sportive

Durée hebdomadaire de la pratique	Rythme hebdomadaire de la pratique			En tout
	Sans indication	1 fois	2 fois ou plus	
Sans indication:	35	32	79	146
Moins de 2 heures:	18	1848	1159	3025
Deux heures ou plus:	24	1056	5621	6701
En tout:	77	2936	6859	9872



Garçons et filles, ballon au pied, main dans la main.

Répartition des apprentis selon l'intensité de leur pratique sportive



Les sportifs «à l'année»: les plus assidus

Parmi les apprentis qui pratiquent le sport régulièrement durant toute ou partie de l'année:

- 69 pour cent font du sport au moins deux fois par semaine;
- 68 pour cent y consacrent au moins deux heures par semaine.

D'une manière générale, on constate que les rythmes soutenus et les durées élevées s'observent nettement plus fréquemment chez les sportifs «à l'année» que chez les sportifs «saisonniers»: parmi les premiers, en effet, 51 pour cent s'entraînent au moins trois fois par semaine et 54 pour cent consacrent au sport au moins trois heures hebdomadaires. Chez les sportifs «saisonniers», par contre, de telles cadences et de telles durées sont plus rares: 20 pour cent des apprentis concernés s'entraînent au moins trois fois par semaine, alors que 31 pour cent (877 apprentis) seulement totalisent au moins trois heures de sport par semaine. Encore faut-il préciser que ces rythmes et ces durées ne sont pas des moyennes annuelles; ils ne concernent, en effet, que la période de l'année durant laquelle les apprentis font du sport.

Le minimum hebdomadaire

Pour rester en bonne condition physique, selon l'Office d'éducation physique de la jeunesse, les apprentis devraient effectuer chaque semaine au moins deux démarches sportives volontaires représentant trois heures de sport et venant s'ajouter à un cours d'éducation physique. De plus, le sport devrait être pratiqué durant toute l'année.

Le graphique de la répartition des apprentis selon l'intensité de leur pratique sportive illustre la manière dont cet objectif se réalise actuellement. Il montre que 3659 apprentis, soit 28 pour cent de l'ensemble, satisfont aux exigences du seuil de crédibilité retenu, c'est-à-dire font du sport toute l'année au moins deux fois par semaine (durant leurs loisirs) et totalisent trois heures de sport au moins. Parmi ces apprentis, la plupart sont membres d'un groupement sportif (88 pour cent) et une majorité pratiquent la compétition (65 pour cent).

En revanche, 9362 apprentis, soit 70 pour cent de l'ensemble, ont une activité sportive qui ne satisfait pas aux exigences minimales, soit parce qu'elle n'est pas annuelle (5935 apprentis), soit parce que, bien qu'annuelle, elle est insuffisante en termes de rythme et/ou de durée (3427 apprentis).

Les clubs et la compétition

Pratiquée dans un cadre officiel, l'activité sportive dépasse fréquemment les exigences du seuil de crédibilité: parmi



les 3884 apprentis vaudois qui font de la compétition, la moitié s'entraînent toute l'année au minimum trois fois par semaine, totalisant ainsi au moins 3 heures de sport; un quart dépassent ce niveau d'entraînement. Dans une moindre mesure, l'appartenance à un club est également un gage d'assiduité: en tout, 6426 apprentis sont membres d'un groupement sportif, parmi lesquels 5396 font du sport toute l'année, 3664 font de la compétition et 2348 dépassent les exigences du seuil.

Les garçons et les filles

A l'école, les filles bénéficient plus souvent de cours d'éducation physique que les garçons: 28 pour cent d'entre elles – 1400 parmi 5100 – en ont, alors que 18 pour cent des garçons seulement – 1450 parmi 8200 – sont dans cette situation. Cette différence s'explique par le fait que l'éducation physique est plus répandue dans les écoles professionnelles commerciales, où sont regroupés en gros les deux tiers des filles (et seulement 16 pour cent des garçons), que dans les écoles professionnelles artisanales ou industrielles, où

l'on trouve les trois quarts des garçons (et seulement 30 pour cent des filles).

Durant les loisirs, la situation est inverse: 58 pour cent des garçons déclarent faire du sport régulièrement durant toute l'année, alors que 46 pour cent des filles, seulement, font le même type de réponse. En revanche, 30 pour cent des filles se disent «sportives occasionnelles», contre 20 pour cent des garçons seulement. Les garçons ont donc encore tendance à faire plus de sport que les filles. On le voit bien dans le tableau «hit-parade» où, parmi les sports régulièrement pratiqués, le premier – ski alpin – ne regroupe que 17 pour cent des filles contre 23 pour cent des garçons. De plus, garçons et filles pratiquent souvent des sports différents; ainsi, à part le ski alpin qui fait l'unanimité, seuls le jogging et la natation sont classés pour les deux sexes parmi les cinq sports les plus souvent pratiqués. On constate par ailleurs que le football, sport d'équipe par excellence, est classé deuxième chez les garçons, alors qu'il faut attendre le huitième rang chez les filles pour trouver le premier sport d'équipe: le volleyball.

«Hit-parade» des 15 sports pratiqués régulièrement



Les sports indiqués en italique pour chaque sexe sont ceux qui ne figurent pas parmi les 15 premiers du sexe opposé.

Le point de vue des autorités

Pierre Cevey, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Jacques Martin, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

L'obligation de dispenser l'éducation physique dans les établissements d'enseignement professionnel fait encore l'objet de réserves ici ou là, voire de critiques infondées. Certains estiment en effet que c'est au détriment de la formation théorique ou du temps passé par l'apprenti dans l'entreprise; d'autres que les apprentis font assez de sport durant leurs loisirs et qu'il n'y a donc pas besoin qu'ils le pratiquent à l'école professionnelle.

L'enquête conduite par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques et par le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec l'Office d'éducation physique de la jeunesse, a fait le point sur la situation.

Le fait que, au moment de l'enquête, 21 pour cent des apprentis seulement bénéficiaient de leçons d'éducation physique, durant les cours professionnels, a incité le gouvernement vaudois à poursuivre son effort d'aménagement d'installations sportives.

Dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur la formation professionnelle, la reprise par l'Etat des bâtiments des établissements d'enseignement professionnel, appartenant aux communes, permet de construire des salles de sport destinées aux apprentis des écoles professionnelles qui n'en sont pas encore équipées, essentiellement dans la région de Lausanne, de Vevey et du Nord vaudois.

Le résultat de l'enquête a aussi montré que si la pratique du sport est très répandue parmi les jeunes en apprentissage, 28 pour cent d'entre eux satisfont vraiment aux exigences du seuil de crédibilité retenu.

C'est dire si l'éducation physique des apprentis à l'école professionnelle et leur pratique du sport durant les loisirs sont complémentaires et nécessaires à leur équilibre et à leur santé. ■